



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 42

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 10 avril 2019

---

## OBJET :

DE-19-04-1-18) CESSION DE LA PARCELLE J 131

**L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix avril à dix-neuf heures,**

**Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 28 mars 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.**

**Présents** : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

**Absent excusé** : M. CHARDON (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

**Absent(e)s** : .

**Secrétaire de séance** : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 juin 1982 prononçant le déclassement de la rue Gounod entre la section Passage de la Renardière et la limite Est de la rue Gounod élargie ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 1983 approuvant le principe de l'aliénation du sol de cette voie et la cession aux propriétaires des parcelles riveraines ;

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne en date du 15 janvier 2019, relatif à l'estimation de la valeur vénale de l'assiette de cette ancienne voie désormais cadastrée section J numéros 127, 128, 131, 132, 133, 134 et 135 ;

Considérant que les parcelles susvisées, exigües, libres de toute construction et enclavées sont dénuées de tout intérêt patrimonial pour la commune ;

Considérant que Brigitte KORCHIA, propriétaire de la parcelle J 92 sise, 265 rue Diderot a manifesté le souhait d'acquérir la parcelle J 131, propriété de la commune, située en limite de sa propriété ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques et du Domaine du 04 avril 2019,

## DÉLIBÈRE

*à la majorité (2 abstention(s) : MMe COMBE, POMMIER,)*

ARTICLE I: Approuve la cession de la parcelle cadastrée section J 131 à Madame Brigitte KORCHIA au prix de 962,50 €.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*